

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 09-2016

Madame Flavie PODEVIN inscrite en Master 1 C2ME durant l'année universitaire 2014/2015 a démissionné de la formation qu'elle suivait pour des raisons tout à fait recevables en janvier 2015. Ses accès aux plateformes pédagogiques, puisque c'est un master à distance, ont été immédiatement bloqués. Elle n'a donc plus suivi les enseignements et ne s'est pas présentée aux examens.

Madame Flavie PODEVIN a réglé 345 € correspondant au semestre 1 et demande le remboursement de la seconde échéance de ses frais de formation correspondant au semestre 2, à savoir 350 €.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la remise gracieuse partielle de Madame Flavie PODEVIN à hauteur de 350 euros.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 15	Pour :	15
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016